

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de l'arrondissement de Ville-Marie demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve que lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **4 décembre 2023, à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus et élues statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **3075, rue de Rouen - permettre l'installation d'une passerelle métallique en cour avant et ce, malgré les dispositions apparaissant aux articles 339 et 342 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).**

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

La documentation relative à cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR DE NOVEMBRE 2023.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc